



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Professions liberales : montant des pensions

Question écrite n° 50567

### Texte de la question

M Claude Gaillard appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur les problemes de financement de la caisse autonome de retraite des medecins francais, concernant plus particulierement le regime conventionnel avantage social vieillesse. Les recettes de ce regime partiellement a la charge de la caisse d'assurance maladie sont depuis 1984 maintenues a un niveau insuffisant du fait de la revalorisation reguliere de la cotisation prevue lors de sa transformation en regime obligatoire. Les reserves sur lesquelles les paiements ASV etaient effectues jusqu'a present sont epuisees, ce qui conduira, en 1992, a limiter a 55 p 100 les versements des retraites relevant de ce regime. Il demande, donc eu egard a l'importance du probleme, comment il se fait qu'aucune suite n'ait ete accordee a la demande commune d'entrevue presentee par les presidents des syndicats representatifs de la profession medicale et de la CARMF Est-ce la un exemple de la concertation en matiere sociale ?

### Texte de la réponse

Reponse. - Le regime dit des avantages sociaux de vieillesse (ASV), qui assure des prestations supplementaires de vieillesse aux praticiens et aux auxiliaires medicaux conventionnes, connait actuellement d'importants problemes. Le Gouvernement a decide de remettre a l'ensemble des parties prenantes, les gestionnaires du regime, les president des caisses nationales d'assurance maladie, les presidents des syndicats medicaux, le rapport etabli par l'inspection generale des affaires sociales. Ce rapport confirme les graves difficultes de financement auxquelles doit faire face ce regime, qui assure le 3e etage de la pension des professions de sante. Il met egalement en valeur le niveau exorbitant des rendements pratiques tres imprudemment par celui-ci. Il est cependant precise a l'honorable parlementaire que les pensions liquidees seront garanties et que des mesures seront prises rapidement pour redresser la situation de ce regime et en assurer la perennite.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gaillard Claude](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50567

**Rubrique :** Retraites : regimes autonomes et speciaux

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4736